

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Portant délégation de signature, à **M. Julien FORESTIER** Responsable de service au sein du Pôle proximité et environnement, à **M. David DRIEUX** Directeur au sein du Pôle proximité et environnement, et à **M. Jean-Luc MAZEAU** Directeur général des services et Responsable du Pôle proximité et environnement,

N° 26047

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1-128-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Julien FORESTIER, Responsable du service gestion technique et exploitation au sein de la Direction des bâtiments communautaires, pour la signature des documents suivants :

- Tout bon de commande y compris sous le régime KEOKE et ordres de services de tous les marchés publics relatifs à 7 500 K. HT du service gestion technique et exploitation quelle que soit la procédure retenue pour.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Julien FORESTIER, délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions à :

- M. David DRIEUX,
- M. Jean-Luc MAZEAU.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Julien FORESTIER Responsable de service au sein du Pôle proximité et environnement, à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



26047.pdf
(.pdf, 156,3 Ko)



TÉLÉCHARGER